



## COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 VENDREDI 4 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	11		0	27/01/2022

**Secrétaire de séance** : Mark HELLAND

**Liminaires** :

- Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour un point nécessitant une délibération concernant l'accès au cimetière du village de Larroque pour les personnes à mobilité réduite. L'assemblée adopte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.
- Madame le Maire fait un point après 18 mois de mise en place du Conseil municipal. Bilan riche en événements, certains étant assez compliqués (crise sanitaire du covid-19, 2 tempêtes essuyées par la commune ayant occasionné des dégâts sur la commune), et remercie l'équipe du Conseil Municipal pour leur investissement dans les travaux de réparation, rénovation. Elle propose à l'équipe de se projeter sur les orientations à donner pour 2022 et les années suivantes : finir le sentier pédagogique, l'aire de repos...

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2021**

11 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**2) Compte rendu des commissions communales**

**2.1 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel**

- *Aménagement de l'aire de repos intergénérationnelle* : Les 3 bureaux d'études ont présenté leurs devis approchant les 12.000 euros. Le Conseil Municipal décide de faire l'économie du bureau d'étude pour la conception, en impliquant élus et volontaires.
- Les travaux de la « rue sans nom » ont commencé.
- *Sentier pédagogique* : prévoir des panneaux et la communication pour informer les touristes

**2.2 Commission voirie**

- Suite à une réunion avec la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la mairie a été informée d'un diagnostic des 59 communes sur l'état de la voirie. Nous devons vérifier si le relevé ne comprend pas d'anomalies. Il est prévu de réaliser une cartographie de chaque route -qui comprend non seulement les routes mais également fossés et accotements- par un bureau d'étude ; objectif à terme : pouvoir modifier toute anomalie constatée afin d'avoir une cartographie interactive.

**2.3 Commission communication**

- *Echo de la falaise* : la dernière édition est sortie fin janvier 2022. La prochaine est fixée pour courant mai 2022

**2.4 Commission inter-génération**

- *La MJC CS Nomade de Graulhet* propose des ateliers de 3 heures sur différents thèmes, notamment l'informatique.
- *Agir pour les jeunes qui feront le Tarn de demain*. En 2019, le Conseil départemental du Tarn a consacré 83,2 millions d'€ en faveur des jeunes, soit 17,2 % de son budget. Le Département entend donner aux jeunes Tarnais les moyens de leurs engagements futurs notamment à travers le nouveau Plan Tarn Jeunesse qui s'articule autour de 3 axes :
  - Favoriser le développement personnel et la citoyenneté des jeunes.
  - Favoriser l'accès à l'autonomie et l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes.
  - Optimiser l'action départementale en faveur des jeunes : gagner le pari de la lisibilité et de l'information

**3) Préparation du budget 2022**

Anne Marie Mauran fait le point sur les dépenses d'investissement réalisées et celles en cours

Certains investissements n'ont pas été réalisés : rue sans nom (nous n'avons pas encore reçu la subvention), lavoir, sentier pédagogique, SPR

Les états des restes à réaliser sont les suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 49.198,00 €
  - le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 20.500,00 €
- => Délibération adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### 4) Entretien des espaces verts

*L'entretien des espaces verts* est réalisé jusqu'à présent par les agents de la communauté d'agglomération et l'entreprise Cédric Vidal (Tonte) dont le devis pour 2022 (tarif coût horaire) reste inchangé.

Dans un but d'une meilleure réactivité, l'équipe du Conseil Municipal s'interroge sur le choix de maintenir les agents de la communauté d'agglomération ainsi que l'entreprise Vidal, ou d'envisager l'embauche d'un agent d'entretien à temps non complet en partenariat avec Pucelsi (location de matériels) ou de faire appel à un auto-entrepreneur.

- De nombreuses questions restent posées avant de décider si l'on conserve le fonctionnement actuel (validation du devis de l'Entreprise Vidal et maintien des agents de la communauté d'agglomération) ou si l'on opte pour un autre fonctionnement

#### 5) Site Patrimonial Remarquable

Par arrêté du 24 septembre 2021, le Ministère de la Culture a classé le site au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables, sur le territoire de la commune de LARROQUE.

Suite à ce classement, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) doit être élaboré. Pour la réalisation du PVAP, il est nécessaire de recourir à un cabinet d'étude spécialisé qui établira un projet. Le prestataire sera le même que celui qui a établi le SPR, à savoir Rémi Papillault. Le projet de PVAP est ensuite arrêté par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme : la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le Conseil Municipal **DEMANDE**, à l'unanimité, à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet de mettre en œuvre l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de LARROQUE.

#### 6) Modification du délégué au syndicat de l'eau

Actuellement, sont désignés délégués au syndicat de l'eau Gérard Chassagnat (Titulaire) et Sandrine Jammes (Suppléante) ; Mark Helland (Titulaire) et Anne Marie Mauran (Suppléante) au DECI (défense extérieure contre incendie)

Après plusieurs séances, il s'avère qu'un seul titulaire pour les deux structures est suffisant puisqu'il n'y a qu'une seule instance qui délibère sur les deux sujets. Après vote à l'unanimité, il est décidé pour l'eau : Mark Helland (Titulaire), Gérard Chassagnat (Suppléant).

## 7) Demande d'autorisation de l'entretien d'un chemin rural

Le sujet concernant en partie la famille Lapeyre, Aline Lapeyre quitte momentanément la séance.

La mairie de Larroque a reçu une lettre du collectif citoyens des Abriols le 14 janvier dernier nous informant qu'ils souhaitent réutiliser la portion du chemin rural qui relie Les Abriols au chemin de la garrigue (sans précision du point de départ) sur une longueur de 1,65km environ.

Ils souhaitent s'occuper du défrichage et de l'entretien et se feront aider par des associations de randonnées. Ils attendent de la commune un soutien total dans leur entreprise dans l'intérêt général et que nous leur donnions une réponse rapide afin que le chemin soit opérationnel cet été.

Or, une partie du chemin rural est devenue privée suite au jugement du 25 mai 2021.

D'autre part, nous avons reçu une assignation tierce opposition devant le tribunal d'Albi de la part des riverains des Abriols. Ceux-ci demandent l'annulation du jugement en date du 25 mai 2021. On ne peut qu'attendre la fin de cette nouvelle procédure.

Aucune disposition n'interdit à une association composée d'usagers, tels que des randonneurs et des promeneurs, de participer volontairement à l'entretien de chemins ruraux mais en qualité de propriétaire la mairie préside la démarche. Par conséquent, la mairie de Larroque demande au collectif d'attendre l'issue de la procédure de tierce opposition, comme noté ci-dessus, avant de procéder à l'entretien du chemin rural dont il restera à définir précisément l'emprise et les modalités.

## 8) Questions diverses

- *Les poubelles* : En raison d'un incivisme montant, nous observons que les containers sur notre commune sont souvent mal utilisés. En effet, certains y déposent des déchets qui devraient être portés à la déchetterie ; d'autres, déposent à même le sol toute sorte de détritus. Cela a pour inconvénients non seulement la pollution, la saleté aux yeux de tous mais également un surcote sur la collecte des containers et donc par ricochet l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Le Conseil Municipal s'interroge sur de possibles solutions pour réduire cet incivisme grandissant. Mais la tâche n'est pas simple. Clôtures, badges, caméras...

Cette problématique ne concernant pas uniquement notre commune, un travail collectif avec les communes environnantes est envisagé.

- *RGDP* : l'association des maires a entrepris une sensibilisation auprès des collectivités territoriales afin qu'elles soient vigilantes sur la gestion des données. Les collectivités territoriales traitent de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion des services publics dont elles ont la charge (état civil, inscriptions scolaires, listes électorales, etc.), la gestion des ressources humaines, la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou encore leur site web. La démarche sur notre commune de la mise aux normes vient de débiter.
- *Pigeons* : On nous signale à nouveau une présence de pigeons dans le village.
- *Les vœux 2022* n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, Madame le Maire et le Conseil Municipal envisagent une rencontre pour moment convivial le samedi 5 mars 2022 à 18h30 si les conditions sanitaires le permettent.